

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

Place du Général de Gaulle - B.P. 09
76910 CRIEL SUR MER

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 17 septembre 2019, se sont réunis salle « scène municipale l'AbrisBus » à Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Pierre VIGREUX, Président du Syndicat.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	41

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	37	40

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	24	7

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	38	41

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	25	7

Étaient présents : Pierre VIGREUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC (Avesnes-en-Val), D.TELLIER (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.GENDRON (S) (Bellengreville) A.TROUessin, J.C.RAGUET (Criel-sur-mer) F.WALET (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) L.FOSSE, A.GRENIER (Étalondes) G.DENEUFVE, R.DESBIENDRAS (Eu) M.MARTIN, P.GAUDRY (S) (Flocques) M.HAESAERT M. DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) A.BOISSAY (Longroy) S.VARIN (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) R. MAUBERT, T. LECOMTE (Millebosc), Didier DUMONT, J.M DESANGLOIS (S) (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) R.GROUT, M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) J.M .BEAURAIN, F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE, M.DELAPORTE (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (S) (St-Rémy-Boscrocourt) B.HOULE (Sept-Meules) P.MERLIN J.J. DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) M.ROULAUD (Wanchy-Capval).

Étaient suppléés : C.LARCHEVEQUE (Bellengreville), E. FACQUES (Flocques), M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) D.REGNIER (St-Rémy-Boscrocourt)

Absents ayant donné pouvoir : D.HOUZELLE à M.RENOIRE (Bazinval) L.PIQUET à B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) S.GOSSET à A.BOISSAY (Longroy)

Absents excusés : M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), M.RATEL, S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) A. BRIERE, O.BOINET (Beauchamps-service AEP) R.LECONTE(Bellengreville) D.DECLERCQ, C.SAGER (Canehan) R.GAUDRY (Cuverville-sur-Yères) E.LANNEL C.JOLY (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C POMMIER, J.MARCHETTI (Incheville) M. DUMONCHEL J. LECOURT (Londinières) F.DRUINE (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) P.ANGER, D.DELESTREES (Puisenval) P.BELLANGER (Sept-Meules) J.HALLIER S.DELLIER (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Sylvie DUBUC

Date d'affichage de l'avis de convocation : 17 Septembre 2019

Ont assisté à la réunion : Gérald SABOUREAU (VEOLIA EAU), Eric Philippe (AQUA'ENVIRO)

Le Président ouvre la séance, salue les personnes présentes et remercie la Commune de Criel-sur-Mer d'accueillir le Conseil Syndical, dans la salle « scène municipale l'AbrisBus ».

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **accepte** l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :
- ✓ FINANCES : Ajustement des crédits budgétaires par décision modificative
 - Budget eau potable : emprunt souscrit en 2019 – 1ère échéance
 - Budget assainissement collectif : emprunt souscrit en 2019 – 1ère échéance

Le procès-verbal de la réunion précédente, adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation, à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : - Fixation du taux de promotion d'avancement de grade

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **fixe** au regard des circonstances locales, le taux de promotion du grade d'avancement relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, exposé sur le tableau ci-dessous :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	100 %
		Adjoint technique territorial principal 1ère classe	100 %

RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **décide** la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 7 heures
- **décide** la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 7 heures
- **adopte** la modification correspondante du tableau des emplois, à compter du 1er octobre 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

RESSOURCES HUMAINES : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (*I.H.T.S.*) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

Au sein du syndicat, le grade susceptible de percevoir des I.H.T.S. est le suivant : *adjoint administratif principal de 1ère classe*.

- **décide** que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1er septembre 2019 aux fonctionnaires titulaires. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

FINANCES - Budget eau potable : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative - chapitre 012 (charges de personnel)

BUDGET EAU POTABLE - Décision modificative n° 1 : chapitre 012 (charges de personnel)

Afin d'ajuster les crédits relatifs aux dépenses de personnel, il convient d'inscrire en dépenses :

- les crédits liés aux indemnités de retour à l'emploi de l'adjoint administratif ayant démissionné de son poste en décembre 2018,
- les crédits liés à l'avancement d'échelon de l'adjoint technique territorial,
- les crédits liés aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- les crédits nécessaires suite à une erreur de calcul au budget 2019 des salaires et charges du personnel

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget Eau potable de la façon suivante.

Section fonctionnement	Compte	Libellé	Montant
DEPENSES	61521	Entretien et réparations sur biens immobilier (bâtiments publics)	- 20 000 €
DEPENSES	6414	Indemnités et avantages divers	+ 10 000 €
DEPENSES	6411	Salaires	+ 5 000 €
DEPENSES	6451	Cotisations Urssaf	+ 5 000 €

FINANCES - Budget eau potable : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (emprunt)

BUDGET EAU POTABLE - Décision modificative n° 2 : emprunt souscrit en 2019 – 1ère échéance

Afin d'ajuster les crédits relatifs au remboursement des emprunts, il convient d'inscrire en dépenses la 1^{ère} échéance trimestrielle de l'emprunt réalisé en 2019 pour le financement de la 80^{ème} tranche (sécurisation des ouvrages ; programme 2019/2020)

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget eau potable de la façon suivante :

Section investissement	Compte	Opération	Libellé	Montant
DEPENSES	2315	301	Travaux inopinés	- 5 500 €
DEPENSES	1641	/	Emprunt auprès d'établissements de crédit	+ 5 500 €

Section fonctionnement	Compte	Opération	Libellé	Montant
DEPENSES	61521	/	Entretien et réparations sur biens immobilier	- 300 €
DEPENSES	66111	/	Intérêts des Emprunts	+ 300 €

FINANCES - Budget assainissement collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Décision modificative n° 1 : compte 4582112

Afin d'ajuster les crédits relatifs aux opérations pour compte de tiers dans le cadre de la 112^{ème} tranche d'assainissement collectif,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget assainissement collectif de la façon suivante :

Section : INVESTISSEMENT	Compte / opération	Libellé	Montant
RECETTES	4581112	Opération sous mandat 112 ^{ème} tranche	+ 100 €
DEPENSES	4582112	Opération sous mandat 112 ^{ème} tranche	+ 100 €

FINANCES - Budget assainissement collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (emprunts)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Décision modificative n° 2 : emprunt souscrit en 2019 – 1ère échéance

Afin d'ajuster les crédits relatifs au remboursement des emprunts, il convient d'inscrire en dépenses :
- la 1^{ère} échéance trimestrielle de l'emprunt réalisé en 2019 pour le financement de la 112^e tranche (Criel Plage Yauville)

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget assainissement collectif de la façon suivante :

Section investissement	Compte	Opération	Libellé	Montant
DEPENSES	2315	201	Travaux inopinés	- 16 500 €
DEPENSES	1641	/	Emprunt auprès d'établissements de crédit	+ 16 500 €

Section fonctionnement	Compte	Opération	Libellé	Montant
DEPENSES	61528	/	Entretien et réparations sur biens immobilier	- 900 €
DEPENSES	66111	/	Intérêts des Emprunts	+ 900 €

FINANCES - Budget assainissement non collectif : tarification du service - date d'application de la modification

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de reporter au 1^{er} avril 2020 l'application des modalités et de la tarification approuvées par délibération du 9 avril 2019 ;
- **décide** d'instaurer à compter du 1^{er} avril 2020 un paiement unique après service rendu pour cette nouvelle tarification ;
- **autorise** le maintien du tarif actuel pour les usagers ayant une convention avec le syndicat en cours de validité
- **autorise** les modifications du règlement de service d'Assainissement Non Collectif correspondantes ;
- **autorise** Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

COMMANDE PUBLIQUE : Eau potable - 80^e tranche : travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour la réalisation de travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages du service eau potable.

Le marché est réparti en deux lots. Le lot 1 concerne la mise en œuvre de clôtures et portails. Le lot 2 se rapporte à des travaux d'accessibilité et de sécurisation des ouvrages : télégestion, anti-intrusion, plateforme d'accès, capots sécurisé.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de retenir pour le lot 1 du marché de travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages, l'offre de l'entreprise TROPARDY d'un montant de 68 884,50 € HT
- **décide** de retenir pour le lot 2 de ce marché l'offre de la société VEOLIA EAU Compagnie générale des Eaux d'un montant total de 160 491,00 € HT

- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE - 112^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Travaux de raccordement au réseau en partie privative sur la commune de Criel-sur-Mer (plateau de Yauville et Criel-plage) Lots 1 et 3 - Avenant n°1

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre des lots n°1 et n°3 du marché pour la création des raccordements au réseau d'assainissement des eaux usées en partie privative de la commune de CRIEL SUR MER, Criel plage/Yauville (112^e tranche d'assainissement collectif) ;
- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 correspondant avec GHTP, pour un montant supplémentaire de 1 941,66 € HT pour le lot 1 et de 12 190,00 € HT supplémentaire pour le lot 3 ;
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE - 112^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Essais préalables à la réception des travaux de raccordement au réseau en partie privative sur la commune de Criel-sur-Mer (plateau de Yauville et Criel-plage) Lots 2 et 3 - Avenant n°1

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation des essais préalables à la réception supplémentaires dans le cadre des lots n°2 et n°3 du marché pour les essais préalables à la réception des travaux de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées en partie privative de la commune de CRIEL SUR MER, Criel plage/Yauville (112^e tranche d'assainissement collectif) ;
- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 correspondant avec HALBOURG, pour un montant supplémentaire de 1 200,00 € HT pour le lot 2 et de 900,00 € HT supplémentaire pour le lot 3 ;
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 114^e tranche : réhabilitation de la station d'épuration de Bailly-en-rivière.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre adaptée du groupement SAUR/VAUBAN d'un montant de 562 500.00 € HT, relative aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Bailly-en-Rivière.
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 119^e tranche : Commune d'Incheville, lotissement Gutenberg - Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de Sylvain GODU d'un montant global de 13 200.00 € HT pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la Commune d'Incheville, lotissement Gutenberg ;

- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 119^e tranche : Commune d'Incheville, lotissement Gutenberg -Mission de maitrise d'œuvre pour la mise en séparatif des branchements d'assainissement.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de Sylvain GODU d'un montant de 10 370.00 € HT pour une mission de maitrise d'œuvre pour la mise en séparatif des branchements d'assainissement sur la Commune d'Incheville, lotissement Gutenberg.
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

La séance est levée à 20h00.

Le Président
Pierre VIGREUX